

Une épargne qui vous ressemble.



izola Saver

izola Saver⁺



izola Bank

Izola Saver

Izola Saver est un compte d'épargne en ligne qui vous offre la flexibilité de déposer ou de retirer des fonds selon vos besoins, tout en percevant des intérêts sur le solde de votre compte. Vous pouvez gérer votre compte via l'Izola Bank App ou Izola Bank Online.

Intérêts

Visitez notre site web sur www.izolabank.com pour consulter les derniers taux d'intérêt des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺.

Izola Saver a une durée indéterminée.

Le taux d'intérêt de votre compte Izola Saver est variable et peut donc être modifié à tout moment sur décision d'Izola Bank. Les clients sont informés par e-mail de tout changement de taux d'intérêt à venir.

Intérêts

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année de 365 jours sur le solde journalier restant dû de votre compte Izola Saver à la fin de chaque journée et sont crédités annuellement sur votre compte Izola Saver le 31 décembre ou le jour de la clôture du compte.

Frais

Les tarifs et frais applicables aux produits et services d'Izola sont repris dans le Tarif général des frais, disponible sur notre site internet.

Quelle est la fiscalité applicable ?

Étant donné que Izola Saver (compte d'épargne en ligne) et Izola Saver+ (comptes de dépôt à terme) sont non réglementés, les intérêts vous sont versés bruts (sans retenue d'impôt). Veuillez noter que les intérêts générés par des comptes d'épargne non réglementés sont soumis à un taux d'imposition de 30 % (précompte mobilier). Il est important que les clients déclarent ces comptes dans leur déclaration d'impôt des personnes physiques.

Vous choisissez

C'est vous qui choisissez combien économiser et quelle durée. Les comptes Izola Saver ne sont soumis à aucune limite de temps.

Commencez avec peu

Vous pouvez déjà ouvrir un compte Izola Saver à partir de 25 € seulement.

Flexibilité totale

Vous pouvez retirer votre épargne à tout moment, sans le moindre frais.

Pour qui ?

Pour pouvoir ouvrir un compte Izola Saver, vous devez avoir 18 ans révolus et disposer d'un compte bancaire principal. Un compte bancaire principal est un compte bancaire détenu à votre nom auprès d'une banque établie en Malte, en Belgique ou en France, selon votre pays de résidence. Veuillez noter que toutes les demandes sont examinées individuellement afin de vérifier qu'elles respectent les critères d'Izola Bank.

Attention : le compte Izola Saver n'est pas accessible aux personnes morales.

Facile à gérer

Vous pouvez gérer votre compte via l'application Izola Bank ou Izola Online.

Relevé

Vous recevrez chaque année, après la clôture de l'exercice, un relevé de compte de votre compte Izola Saver, reprenant l'ensemble des transactions entrantes et sortantes effectuées au cours des 12 mois précédents.

Application Izola Bank

L'Application Izola Bank vous donne la possibilité de gérer votre épargne en déplacement. Vous pouvez consulter le solde de vos comptes, transférer des fonds vers et depuis votre Compte Bancaire Principal et vous pouvez ouvrir autant de comptes de dépôt à terme Izola Saver+ que vous le souhaitez.

Sécurité

Izola Saver est conçu de manière à ce que vous puissiez uniquement transférer des fonds vers ou depuis votre Compte principal. Les fonds ne peuvent à aucun moment être transférés vers un autre compte, ce qui vous offre une tranquillité d'esprit supplémentaire. Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 Comptes principaux différents.

Virements instantanés

Vous pouvez choisir d'envoyer votre instruction de virement via SEPA Instant. Les fonds seront alors crédités sur votre Compte principal en quelques secondes.

Risques et garanties

Risque de crédit :

Izola Bank plc est une banque agréée à Malte. Vos comptes d'épargne et/ou à terme sont protégés jusqu'à 100,000.00 € par épargnant par le Fonds de Garantie des Dépôts de Malte.

Les épargnes supérieures à 100,000.00 € ne sont pas protégées et sont donc exposées au risque dans l'éventualité d'une faillite. Ces montants dépassant 100,000.00 € peuvent être perdus en tout ou en partie ou convertis en actions (bail-in) selon la décision de l'autorité de régulation.

Risque lié à l'inflation :

En raison de l'augmentation constante des prix, l'argent que vous avez épargné peut perdre son pouvoir d'achat au fil du temps si les taux d'inflation sont supérieurs au taux d'intérêt net obtenu. Ce risque est un risque macroéconomique général et n'est pas particulièrement lié à Izola Bank plc.

Izola Bank est établie à Malte et est agréée par la Malta Financial Services Authority (MFSA) à exercer des activités bancaires en vertu de la loi bancaire de 1994 (chapitre 371, lois maltaises).

La Malta Financial Services Authority (MFSA) est le régulateur unique pour les activités de services financiers exercées à Malte. Elle réglemente et supervise les établissements de crédit et les institutions financières, les investissements, les activités fiduciaires et les assurances, et abrite également le registre des sociétés du pays.

Système de garantie des dépôts

La Banque participe au Depositor Compensation Scheme, tel qu'établi en vertu des Depositor Compensation Scheme Regulations (Legal Notice 383 de 2015), telles que modifiées. Sous réserve des conditions imposées par le Schéma, les soldes des comptes libellés en euros ou dans toute autre devise d'un État de l'EEE détenus auprès de la Banque sont garantis jusqu'à un montant maximum de 100,000.00 € ou l'équivalent dans toute autre devise de l'EEE par personne. En cas d'insolvabilité, les dépôts sont protégés jusqu'à 100,000.00 € par déposant. Tout montant dépassant ce plafond peut être exposé à un risque.

Tous les droits et obligations d'Izola Bank et les vôtres sont régis par le droit maltais. Les tribunaux de Malte auront compétence exclusive pour connaître de toute réclamation ou de tout litige découlant d'une procédure judiciaire.

Vous pouvez créer votre compte en quelques minutes

Nous avons besoin de connaître quelques informations générales vous concernant, vous ou votre partenaire, si vous ouvrez un compte joint. Il s'agit d'informations telles que votre/vos nom(s), votre adresse, les informations figurant sur votre carte d'identité ainsi que le numéro IBAN du compte bancaire principal que vous souhaitez lier à votre compte Izola Saver.

Si vous ouvrez un compte joint Izola Saver, vous devez relier ce compte d'épargne en ligne à un compte principal existant à vos deux noms.

Qu'est-ce qu'un compte d'épargne non réglementé ? (Applicable uniquement en Belgique)

Un compte d'épargne non réglementé est un compte d'épargne qui n'est pas soumis à la réglementation sur les comptes d'épargne réglementés. En d'autres termes, il n'y a pas d'obligation de diviser le taux d'intérêt en un taux de base et une prime de fidélité. De plus, la devise ne doit pas nécessairement être l'euro. Les intérêts sont payés annuellement ou à l'échéance du compte en cas de durée inférieure à 1 an.

Cela signifie cependant que les intérêts perçus ne sont pas exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 1020 € d'intérêts pour les individus, 2040 € pour les couples mariés ou cohabitants. (Veuillez noter que ce sont les montants pour 2024, qui sont sujets à modification chaque année), ni du taux réduit de précompte mobilier de 15% sur les montants non-exonérés. En effet, les intérêts des comptes d'épargne non réglementés font l'objet d'un précompte mobilier de 30% sur la totalité des intérêts perçus.

Bien que ces comptes ne soient pas réglementés, ils bénéficient du système maltais d'indemnisation des déposants jusqu'à un maximum de 100,000.00 € par personne.

Un problème ?

Les plaintes peuvent être envoyées par courrier postal ou par e-mail via notre [Centre d'aide](#). Nous mettrons tout en œuvre pour résoudre votre problème dans les plus brefs délais et répondre à toutes les plaintes dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Adresse postale : Izola Bank p.l.c. 4 Castille Place, Valletta VLT1062 Malta

Si notre réponse ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur pour les services financiers de Malte (Arbiter for Financial Services) en écrivant à l'adresse suivante (en anglais) :

Office of the Arbiter for Financial Services,
N/S in Regional Road,
Msida MSD 1920, Malta

Vous pouvez également consulter le site web d'Arbiter for Financial Services (en anglais) :

<https://financialarbiter.org.mt>

Envoyez votre demande sur le site www.izolabank.com.

izola Saver⁺

Découvrez à l'avance quel intérêt votre épargne vous rapportera en ouvrant un compte Izola Saver⁺.

À propos du compte Izola Saver⁺

Izola Saver⁺ est un compte à terme à taux d'intérêt fixe. Vous pouvez ouvrir des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺ pour des périodes allant de 3 à 9 mois et de 1 an à 10 ans. Vous pouvez choisir de recevoir vos intérêts chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.

Les clients Izola Saver⁺ doivent d'abord ouvrir un compte Izola Saver.

Intérêts fixes

Vous connaissez votre rendement dès le début : le taux d'intérêt est fixé à l'avance et ne varie pas. Si les taux d'intérêt du marché augmentent ou diminuent, vous recevrez toujours des paiements d'intérêts selon le taux d'intérêt défini lors de l'ouverture de votre compte Izola Saver⁺.

Visitez notre site web sur www.izolabank.com pour consulter les derniers taux d'intérêt des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺.

Customers are notified by email of any upcoming interest rate changes.

Durée déterminée

Izola Saver⁺ est un compte à terme sur lequel vos fonds sont bloqués pour une durée déterminée. Aucun dépôt ou retrait n'est autorisé sur le compte à terme pendant la durée déterminée au préalable.

Vous choisissez

Choisissez le montant que vous souhaitez placer sur votre compte à terme Izola Saver⁺. Assurez-vous de pouvoir vous passer de ces fonds pendant toute la durée du terme. Vous pouvez ouvrir des comptes de dépôt à terme Izola Saver⁺ pour des périodes allant de 3 à 9 mois et de 1 an à 10 ans.

Commencez avec peu

Vous pouvez déjà ouvrir un compte Izola Saver⁺ avec 500 € seulement.

Gestion facile

Vous pouvez gérer votre compte via l'Izola Bank App ou Izola Bank Online.

Quelle est la fiscalité applicable ?

Comme Izola Saver (compte d'épargne en ligne) et Izola Saver⁺ (comptes à terme) ne sont pas réglementés, les intérêts vous sont versés bruts (sans retenue d'impôt). Veuillez noter que les intérêts des comptes d'épargne non réglementés sont soumis à un taux d'imposition de 30% (précompte mobilier). Il est important que les clients déclarent ces comptes dans leur déclaration de revenus personnelle et consultent un comptable ou un conseiller fiscal pour obtenir des conseils professionnels.

Pour qui ?

Pour pouvoir ouvrir un compte Izola Saver⁺, vous devez d'abord ouvrir un compte Izola Saver.

Vous pouvez gérer votre compte via l'application mobile Izola Bank ou la plateforme de banque en ligne. Vous pouvez ouvrir plus d'un compte Izola Saver⁺.

Attention : le compte Izola Saver⁺ n'est pas accessible aux personnes morales.

Y a-t-il des frais à payer ?

Aucun frais ni commission ne sont facturés pour l'ouverture ou la tenue d'un compte Izola Saver⁺. Toutefois, des frais de remboursement anticipé seront appliqués si vous souhaitez clôturer votre compte Izola Saver⁺ avant l'échéance. Les tarifs et frais applicables aux produits et services d'Izola sont repris dans le Tarif général des frais, disponible sur notre [site internet](#).

Renouvellement

Il est possible de renouveler automatiquement votre dépôt à terme Izola Saver⁺ à l'échéance. Nous vous informerons un mois avant l'échéance que votre dépôt à terme arrivera prochainement à son terme.

Relevé

Vous pouvez consulter votre Term Deposit Contract note dans la section « Rapports » de l'Izola Bank App ou d'Izola Bank Online.

Sécurité

Vous pouvez ouvrir un compte Izola Saver⁺ en transférant de l'argent depuis votre compte Izola Saver principal.

Risques et garanties

Risque de crédit :

Izola Bank plc est une banque agréée à Malte. Vos comptes d'épargne et/ou à terme sont protégés jusqu'à 100,000.00 € par épargnant par le Fonds de Garantie des Dépôts de Malte.

Les épargnes supérieures à 100,000.00 € ne sont pas protégées et sont donc exposées au risque dans l'éventualité d'une faillite. Ces montants dépassant 100,000.00 € peuvent être perdus en tout ou en partie ou convertis en actions (bail-in) selon la décision de l'autorité de régulation.

Risque lié à l'inflation :

En raison de l'augmentation constante des prix, l'argent que vous avez épargné peut perdre son pouvoir d'achat au fil du temps si les taux d'inflation sont supérieurs au taux d'intérêt net obtenu. Ce risque est un risque macroéconomique général et n'est pas particulièrement lié à Izola Bank plc.

Izola Bank est établie à Malte et est agréée par la Malta Financial Services Authority (MFSA) à exercer des activités bancaires en vertu de la loi bancaire de 1994 (chapitre 371, lois maltaises).

La Malta Financial Services Authority (MFSA) est le régulateur unique pour les activités de services financiers exercées à Malte. Elle réglemente et supervise les établissements de crédit et les institutions financières, les investissements, les activités fiduciaires et les assurances, et abrite également le registre des sociétés du pays.

Système de garantie des dépôts

La Banque participe au Depositor Compensation Scheme, tel qu'établi en vertu des Depositor Compensation Scheme Regulations (Legal Notice 383 de 2015), telles que modifiées. Sous réserve des conditions imposées par le Schéma, les soldes des comptes libellés en euros ou dans toute autre devise d'un État de l'EEE détenus auprès de la Banque sont garantis jusqu'à un montant maximum de 100,000.00 € ou l'équivalent dans toute autre devise de l'EEE par personne. En cas d'insolvabilité, les dépôts sont protégés jusqu'à 100,000.00 € par déposant. Tout montant dépassant ce plafond peut être exposé à un risque.

Tous les droits et obligations d'Izola Bank et les vôtres sont régis par le droit maltais. Les tribunaux de Malte auront compétence exclusive pour connaître de toute réclamation ou de tout litige découlant d'une procédure judiciaire.

Comment les intérêts sont-ils calculés ?

Les intérêts des comptes à terme d'une durée d'un an ou plus sont versés directement sur votre compte d'épargne en ligne Izola Saver de manière trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Vous pouvez sélectionner le moment où vous souhaitez recevoir vos paiements lors du processus de demande. Les intérêts pour les dépôts à terme d'une durée de 3, 6 ou 9 mois seront versés directement sur votre compte d'épargne en ligne Izola Saver à la fin de la durée convenue.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année de 365 jours sur le solde de votre compte de dépôt à terme et sont crédités sur votre compte d'épargne en ligne Izola Saver, conformément à la fréquence de paiement des intérêts définie lors de la compléction du formulaire d'ouverture de compte.

Vous pouvez ouvrir votre compte en quelques minutes

Pour ouvrir un compte Izola Saver⁺, vous devez d'abord ouvrir un compte Izola Saver. Si vous êtes déjà client Izola Saver, il vous suffit de vous connecter à la plateforme Izola Bank Online ou sur l'Izola Bank App.

Qu'est-ce qu'un compte d'épargne non réglementé ? (Applicable uniquement en Belgique)

Un compte d'épargne non réglementé est un compte d'épargne qui n'est pas soumis à la réglementation sur les comptes d'épargne réglementés. En d'autres termes, il n'y a pas d'obligation de diviser le taux d'intérêt en un taux de base et une prime de fidélité. De plus, la devise ne doit pas nécessairement être l'euro. Les intérêts sont payés annuellement ou à l'échéance du compte en cas de durée inférieure à 1 an.

Cela signifie cependant que les intérêts perçus ne sont pas exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 1020 € d'intérêts pour les individus, 2040 € pour les couples mariés ou cohabitants. (Veuillez noter que ce sont les montants pour 2024, qui sont sujets à modification chaque année), ni du taux réduit de précompte mobilier de 15% sur les montants non-exonérés. En effet, les intérêts des comptes d'épargne non réglementés font l'objet d'un précompte mobilier de 30% sur la totalité des intérêts perçus.

Bien que ces comptes ne soient pas réglementés, ils bénéficient du système maltais d'indemnisation des déposants jusqu'à un maximum de 100,000.00 € par personne.

Un problème ?

Les plaintes peuvent être envoyées par courrier postal ou par e-mail via notre [Centre d'aide](#). Nous mettrons tout en œuvre pour résoudre votre problème dans les plus brefs délais et répondre à toutes les plaintes dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Adresse postale : Izola Bank p.l.c. 4 Castille Place, Valletta VLT1062 Malta

Si notre réponse ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur pour les services financiers de Malte (Arbiter for Financial Services) en écrivant à l'adresse suivante (en anglais) :

Office of the Arbiter for Financial Services,
N/S in Regional Road,
Msida MSD 1920, Malta

Vous pouvez également consulter le site web d'Arbiter for Financial Services (en anglais) :

<https://financialarbiter.org.mt>

Envoyez votre demande sur
le site www.izolabank.com.

Fonds de Garantie des Dépôts

Informations générales

1. Izola Bank p.l.c. est membre du Fonds maltais de Garantie des Dépôts établi en vertu de la Réglementation maltaise relative au Fonds de Garantie des Dépôts de 2003 (« la Réglementation »). Le système est géré et administré par un Comité de gestion, composé et régi par les dispositions des règlements 3 et 5 de la Réglementation sur le système d'indemnisation des investisseurs de 2003. Lorsqu'une banque participant au fonds de garantie n'est pas en mesure de respecter ses obligations envers les déposants ou a suspendu ses paiements, le Fonds versera une indemnité aux déposants jusqu'à un montant maximum établi par la loi (actuellement fixé à 100 000 euros ou l'équivalent du total des dépôts d'un déposant détenus auprès de la Banque et libellés en une devise de l'EEE). Dans un tel cas, le montant net que la banque doit verser au déposant représente le solde de tous les comptes établis au nom de ce déposant et libellés en euros ou une autre devise de l'EEE, en ce compris la part du déposant dans un compte joint ou un compte client, diminuée des sommes dues à la banque (comme des emprunts).
2. Les comptes joints sont divisés à parts égales entre les titulaires de comptes s'il n'y a aucune indication de la part de chaque titulaire dans le compte. Chaque titulaire sera couvert dans les limites susmentionnées.
3. En ce qui concerne les dépôts détenus par une personne agissant en qualité de fondé de pouvoir ou prête-nom, le dépôt faisant l'objet de la demande d'indemnisation sera réputé appartenir à parts égales aux bénéficiaires effectifs, sauf en présence d'informations spécifiques permettant de déterminer autrement les intérêts bénéficiaires de ces personnes.
4. Les éléments suivants seront déduits des montants exigibles en vertu du Fonds de Garantie des Dépôts :
 - les paiements émanant d'un fonds de garantie des dépôts établi dans un autre pays ;
 - les paiements consentis à un déposant en vertu d'une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
 - le montant (par exemple, sur un prêt ou un découvert) que le déposant doit à la banque, que le montant soit dû ou non à la date de déclaration de faillite de la banque ;
 - les paiements effectués en vertu de n'importe quelle autre loi, en vigueur à Malte ou à l'étranger.
5. Les comptes courants, comptes d'épargne et comptes à terme libellés en euros ou toute autre devise de l'EEE sont couverts, à l'exception des comptes détenus par les déposants visés au point 6 ci-dessous. Les dépôts libellés en devises non-EEE ne sont pas couverts par le Fonds. En outre, une compensation relative à un compte couvert par le Fonds ne sera due que lorsque le dépôt devient exigible.
6. Seules les personnes relevant de la définition de déposant aux termes de la Réglementation peuvent introduire une demande de réclamation en vertu du Fonds. Les personnes/organismes suivants ne peuvent introduire une demande d'indemnisation en vertu du Fonds :
 - les personnes fournissant des services d'investissement au sens de la loi sur les services d'investissement (chap. 370 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
 - les établissements de crédit exerçant des activités bancaires au sens de la loi bancaire (chap. 371 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
 - les établissements financiers au sens de la loi sur les établissements financiers (chap. 376 des lois de Malte) ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
 - les compagnies d'assurances exerçant des activités d'assurance au sens de la loi sur les assurances (chapitre 403 des lois de Malte) et de la loi sur les intermédiaires en assurances (chapitre 487 des lois de Malte), ou d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
 - les organismes de placement collectif ;
 - les fonds de pension et de retraite ;
 - les sociétés d'une dimension telle qu'elles ne sont pas autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi sur les sociétés (chap. 386 des lois de Malte) ou en vertu d'une législation étrangère équivalente ou similaire ;
 - les gouvernements et autorités administratives, les organismes nationaux et internationaux ;
 - les conseils ou autorités locaux/locale et municipaux/municipales ;
 - les titres de créance émis par la même institution et les engagements découlant d'acceptations bancaires et billets à ordre ;
 - les personnes détenant des comptes qui ne dévoilent pas l'identité du déposant ;
 - les sociétés et partenariats commerciaux appartenant au même groupe que l'établissement de crédit concerné ;
 - les fondés de pouvoir, prête-noms ou autres tiers agissant au nom ou dans l'intérêt des personnes visées au présent point 6 en fonction du montant des fonds détenus en cette qualité ;
 - les administrateurs et dirigeants de l'organisme de crédit concerné et les membres de l'organisme de crédit ayant des responsabilités personnelles, les personnes détenant cinq pour cent ou plus du capital de cet

organisme de crédit, les auditeurs de l'organisme de crédit et les personnes ayant le même type de fonction dans une société faisant partie du même groupe de sociétés que l'organisme de crédit ;

- les proches, à savoir les ascendants, les descendants ou le/la conjoint(e) de la personne visée au point (n) ci-avant ;
- les déposants responsables ou ayant tiré profit de certains faits relatifs à un organisme de crédit ayant donné lieu à des difficultés financières de l'organisme de crédit ou contribué à la dégradation de sa situation financière ;
- les déposants, en ce qui concerne les transactions dans le cadre desquelles une condamnation pénale pour blanchiment d'argent a été prononcée en vertu de la loi sur la prévention du blanchiment d'argent (chap. 373 des lois de Malte) ou en vertu d'une législation étrangère équivalente ou similaire.

Un déposant qui a droit à une indemnité en vertu du Fonds ne peut introduire qu'une seule demande d'indemnisation concernant tous ses dépôts admissibles, collectivement, auprès de la banque concernée.

Conditions et formalités à remplir pour obtenir une indemnisation

Lorsque les autorités réglementaires compétentes en arrivent à la conclusion qu'une banque n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations envers ses déposants, le Fonds de Garanties des Dépôts publiera un avis dans au moins deux (2) journaux locaux, informant les déposants de la faillite de la banque concernée et de la manière dont une indemnisation, dûment justifiée, peut être demandée.

Les demandes d'indemnisation seront introduites sous cette forme et seront accompagnées des documents ou informations définis par le Comité de gestion et rendus occasionnellement publics par ce dernier.

Le droit d'indemnisation qu'a un déposant ne deviendra pas caduc si le déposant parvient à prouver qu'il était incapable d'exercer son droit d'indemnisation dans les délais prescrits par le Comité de gestion.

Le Comité de gestion procèdera au versement des indemnités liées à des demandes vérifiées dans les vingt (20) jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'autorité réglementaire compétente a déterminé que la banque concernée était incapable de remplir les obligations qu'elle a envers ses déposants. À titre exceptionnel, le Comité de gestion peut demander à l'autorité réglementaire compétente une prolongation de ce délai de maximum dix jours ouvrables.

Le Comité de gestion prend ses propres dispositions administratives pour procéder à la vérification des demandes d'indemnisation. Ces dispositions doivent inclure :

- la fourniture d'un formulaire de demande aux réclamants, rédigé en anglais ou en maltais ;
- la demande des éléments suivants aux requérants :
 1. leur identité et leur adresse ;
 2. le titre auquel ils introduisent la demande d'indemnisation ;
 3. la preuve de leurs dépôts admissibles ;
 4. toute autre information requise par le Comité de gestion

Le Comité de gestion peut refuser de procéder au paiement de l'indemnité tant que le requérant n'a pas informé le Comité de gestion du titre auquel il est le bénéficiaire du dépôt ni fourni de documents justificatifs et informations satisfaisants pour permettre au Comité de gestion de déterminer le montant de l'indemnité due.

En outre, le Comité de gestion peut décider de retarder le paiement à un requérant tant qu'il n'a pas déterminé si le requérant, le déposant ou toute personne habilitée ou intéressée eu égard à un dépôt admissible a fait l'objet d'une accusation en matière pénale en vertu des dispositions de la loi maltaise sur la prévention du blanchiment d'argent ou d'une législation étrangère correspondante.

Si, de l'avis du Comité de gestion, les circonstances le justifient, le Comité de Gestion peut adresser des paiements partiels aux requérants remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'indemnité

Si le Comité de gestion estime qu'un déposant n'a pas droit à une indemnisation en tout ou en partie, il en avisera par écrit le déposant et justifiera sa décision

Avant tout paiement d'une indemnité, les déposants doivent confirmer par écrit au Comité de gestion :

1. qu'ils n'ont perçu aucun paiement d'un autre Fonds ni de la banque en faillite, en ce qui concerne la même perte ;
2. qu'ils apporteront au Comité de gestion toute aide dont il pourrait avoir besoin pour exercer ses droits et recours contre la banque en faillite ; et
3. que leurs droits et recours contre la banque en faillite à l'égard des indemnités payées seront subrogés en faveur du Comité de gestion.

Pour de plus amples informations concernant le Fonds, vous pouvez consulter le site Internet du Fonds (en anglais) :

www.compensationschemes.org.mt/pages/default.aspx

ou contacter le Comité de gestion du Fonds à l'adresse suivante :

Compensation Schemes Management Committee

c/o Malta Financial Services Authority

Notabile Road, Attard BKR3000 – Malta

Tel: +356 21441155

E-mail: info@compensationschemes.org.mt

Malta Bankers Association

Izola Bank p.l.c. est membre de la Malta Bankers' Association. La Malta Bankers' Association a été créée en mai 1962 en tant qu'organisme de coordination et de pression, pour les

banques actives à Malte, dans le domaine des questions et politiques sectorielles. Toutes les banques autorisées à opérer à Malte peuvent s'affilier à l'Association.

Malta Financial Services Authority

Izola Bank est autorisée par la Malta Financial Services Authority, l'autorité des services financiers, à opérer en tant que banque selon les termes du Banking Act, 1994 (Chapitre 371, Lois de Malte). La Malta Financial Services Authority (MFSA) est l'unique régulateur pour les activités de services

financiers à Malte. Elle régule et supervise les institutions financières et de crédit, les sociétés d'investissement, les fiduciaires et les assurances et abrite le Registre des Entreprises national. Izola Bank p.l.c. est une banque agréée et autorisée par la MFSA.

Conditions générales Izola Saver

1. Introduction

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à l'utilisation de vos Comptes Izola Saver (tels que définis à la clause 2 ci-dessous) et de vos Comptes Izola Saver + (tels que définis à la clause 2 ci-dessous). Ces Conditions Générales, susceptibles d'être modifiées comme stipulé à la clause 24, régissent la relation entre Izola Bank p.l.c., dont le siège social est situé au 4, Castille Place, Valletta VLT1062, Malte, immatriculée sous le numéro C16343, et le client utilisant les Comptes Izola Saver et/ou le Compte Izola Saver + (ci-après désigné par « le Client » ou « vous »).

Pour toute question, vous pouvez contacter Izola Bank p.l.c. aux numéros suivants :

Malte : +356 2792 2040

Belgique : +32 71 96 25 25

France : +33 3 59 55 36 45

Ces Conditions Générales doivent être lues conjointement avec les Conditions d'Utilisation des Services Bancaires Numériques d'Izola.

2. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, sauf indication contraire du contexte, les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

Application Izola Bank ou Application : désigne les aspects des Services accessibles et fonctionnels via l'application de banque en ligne d'Izola (telle que mise à jour périodiquement).

Banque, nous ou notre : désigne Izola Bank plc, société anonyme immatriculée sous le numéro C16343 et dont le siège social est situé au 4, Castille Place, Valletta, VLT1062, Malte.

Centre d'Aide : désigne le personnel d'assistance de la

Banque, joignable par téléphone, chat ou e-mail. Notre [Centre d'Aide](#) est ouvert du lundi au vendredi (08h30 à 16h30 CET) les Jours Ouvrables. Vous pouvez également consulter notre base de connaissances dans le Centre d'Aide sur notre Site.

Code PIN (Numéro d'Identification Personnel) : désigne le code personnel à six (6) chiffres utilisé pour vérifier votre identité lors de l'accès à Izola Bank Online et à l'Application Mobile, ainsi que pour valider les transactions financières électroniques.

Compte : Désigne le Compte Izola Saver ou le Compte Izola Saver+, selon le cas.

Compte Izola Saver : désigne notre compte d'épargne en ligne avec un taux d'intérêt variable, détenu par la Banque au nom du Client conformément aux présentes Conditions Générales.

Compte Izola Saver+ : désigne notre compte à terme en ligne à taux fixe, détenu par la Banque au nom du Client conformément aux présentes Conditions Générales.

Compte Principal : désigne un compte bancaire existant ouvert à votre nom auprès d'un Établissement Éligible situé à Malte, en Belgique ou en France, en fonction de votre pays de résidence, et désigné comme votre « Compte Principal ». Vous devrez saisir le Numéro International de Compte Bancaire (IBAN) de ce compte lors du remplissage du Formulaire d'Ouverture de Compte.

Date d'Échéance : désigne la date à laquelle le solde d'un Compte Izola Saver+ devient exigible et doit vous être remboursé, accompagné des intérêts courus.

Dépôt Initial : désigne le montant minimum d'ouverture de compte de 25 EUR.

Établissement Éligible : désigne un établissement de crédit agréé pour exercer des activités bancaires à Malte, en Belgique ou en France.

EUR ou € : désigne la monnaie légale de tout État membre

de la Communauté européenne ayant adopté l'euro (€).

Formulaire d'Ouverture de Compte : désigne le formulaire de demande en ligne que le Client doit remplir pour ouvrir un Compte auprès de la Banque, accessible par le Client via le Site.

Identifiant Utilisateur (User ID) : désigne le numéro à huit chiffres qui vous est attribué de manière unique afin de vous permettre de vous connecter à Izola Bank Online et à l'Application Izola Bank. Votre identifiant vous est fourni dès que vous avez soumis le Formulaire d'Ouverture de Compte. Vous conserverez le même identifiant si vous ouvrez d'autres Comptes Izola Saver. Si un compte joint est ouvert, chaque titulaire du Compte Izola Saver recevra son propre identifiant unique.

Izola Bank Online : désigne les services bancaires en ligne ou services d'internet banking fournis par Izola via le Site.

Jour Ouvrable : désigne un jour où la Banque est ouverte au public à Malte.

Note Contractuelle : désigne un document décrivant la transaction financière relative à votre Compte Izola Saver+, tel que le montant en capital, la Date d'Échéance, le taux d'intérêt, la fréquence et le mode de paiement des intérêts.

SEPA Direct Debit (Prélèvement SEPA) : désigne le mandat autorisant la Banque à envoyer une demande de prélèvement à votre Établissement Éligible auprès duquel est détenu le Compte Principal, et à demander à cet Établissement de débiter votre Compte Principal pour transférer les fonds sur votre Compte Izola Saver.

SEPA Instant : désigne un système de virement en euros permettant l'envoi et la réception de fonds en quelques secondes dans les pays participants à la zone SEPA.

Services Bancaires Numériques ou Services : désigne le Service de Banque en Ligne via le Site et l'Application Mobile fourni par nos soins, vous permettant d'accéder à certaines informations et de nous donner certaines instructions concernant les comptes que vous détenez chez nous.

Site : désigne le site www.izolabank.com ou tout autre site web pouvant être notifié au Client par la Banque.

Vérification du bénéficiaire : désigne une fonctionnalité de sécurité qui permet de vérifier si le nom du bénéficiaire correspond aux coordonnées du compte du bénéficiaire avant l'exécution d'un paiement.

3. Information on your Izola Saver Account

3.1 Admissibilité

Pour être éligible à l'ouverture d'un Compte Izola Saver, vous devez disposer d'un Compte Principal ouvert à votre nom auprès d'un Établissement Éligible. Si, pour quelque raison que ce soit, le Compte Principal est fermé, vous devez nous en informer immédiatement et nous fournir un autre Compte Principal.

Le Compte Izola Saver peut être ouvert en tant que compte individuel ou compte joint, à condition que les titulaires du compte joint soient deux personnes physiques. Le Compte Izola Saver n'est pas accessible aux entreprises, autres entités juridiques, fiducies ou associations caritatives.

Le Compte Izola Saver est libellé uniquement en euros (EUR).

Les personnes souhaitant ouvrir un Compte Izola Saver doivent être âgées d'au moins dix-huit ans.

L'ouverture de votre Compte Izola Saver est soumise à un dépôt initial minimum égal au Dépôt Initial. Il n'y a pas de limite supérieure au solde que vous pouvez détenir sur votre Compte Izola Saver.

Un solde minimum de 25 EUR doit toujours être maintenu sur votre Compte Izola Saver.

Chaque Compte Izola Saver peut être lié à un maximum de 10 Comptes Principaux différents.

3.2 Intérêts

Le taux d'intérêt de votre Compte Izola Saver est variable et peut être modifié à tout moment à la discrétion de la Banque. Le taux d'intérêt applicable à votre Compte Izola Saver est disponible sur le Site. Nous vous informerons de tout changement du taux d'intérêt en vous envoyant un e-mail et en publiant le nouveau taux sur le Site.

Les intérêts sont calculés sur la base d'une année de trois cent soixante-cinq (365) jours, sur le solde journalier de votre Compte Izola Saver à la fin de chaque journée. Les intérêts sont crédités annuellement sur votre Compte Izola Saver le 31 décembre ou à la date de clôture du Compte.

Les intérêts sont payés en brut (sans retenue d'impôt) ou en net (avec retenue d'impôt) selon votre choix indiqué dans le Formulaire d'Ouverture de Compte. Vous devez être résident fiscal à Malte pour pouvoir recevoir les intérêts nets d'impôt.

Si la retenue d'impôt n'est pas effectuée sur les paiements d'intérêts, la Banque informera le Commissaire à l'Impôt sur le Revenu du montant des intérêts payés conformément à l'Income Tax Act (Chap. 123 des lois de Malte) ou au Common Reporting Standard (CRS).

La Banque propose ses services bancaires dans trois pays : Malte, la Belgique et la France. Nous fixons nos taux d'intérêt en fonction des conditions de marché prévalant dans chacun de ces pays. Le taux d'intérêt applicable à votre Compte Izola Saver dépendra de votre pays de résidence.

3.3 Relevés de Compte

Vous pouvez télécharger un relevé annuel de votre Compte Izola Saver via Izola Bank Online ou

l'Application Izola Bank après chaque fin d'année. Ce relevé indiquera toutes les opérations effectuées sur le Compte au cours des 12 derniers mois. Vous êtes tenu de vérifier ce relevé avec soin et de nous informer immédiatement de toute inexactitude. Nous enquêterons rapidement et corrigeron toute erreur éventuelle. Si vous ne nous contactez pas pour soulever une objection dans un délai de soixante (60) jours après la fin de l'année, nous considérerons que vous avez accepté le contenu du relevé.

3.4 Frais et Tarifs

Aucun frais n'est facturé pour l'ouverture d'un Compte. Les tarifs et frais applicables aux produits et services d'Izola (y compris les Services de Banque Digitale) sont détaillés dans le [Tarif Général](#).

4. Ouverture d'un Compte Izola Saver

Pour ouvrir un Compte Izola Saver, vous devez remplir le Formulaire d'Ouverture de Compte et fournir à la Banque une copie de la carte d'identité de chaque titulaire de compte ainsi qu'un justificatif de domicile récent, émis dans les six derniers mois. Cela peut être une facture de services publics (eau, électricité, internet à domicile, gaz) ou un relevé bancaire indiquant votre adresse résidentielle permanente et établi à votre nom. Nous demandons également une impression de l'e-ID (pour les résidents belges) et une copie de la Carte Vitale (pour les résidents français).

Vous devez également effectuer un Dépôt Initial depuis votre Compte Principal.

L'ouverture du Compte Izola Saver ne sera finalisée qu'après que toutes les vérifications nécessaires auront été effectuées par nos soins et que le Dépôt Initial aura été reçu. Si nous ne parvenons pas à effectuer ces vérifications dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de votre demande, nous pourrons rejeter votre demande et retourner le Dépôt Initial sur le Compte Principal.

5. Activation de votre Application Izola Bank et d'Izola Bank Online

Les instructions relatives à l'activation et à l'utilisation de votre Application Izola Bank et d'Izola Bank Online sont fournies lors du processus d'Onboarding. Ces instructions sont également disponibles via notre [Centre d'Aide](#).

6. Paiements vers et depuis votre Compte Izola Saver

6.1 Paiements entrants

La Banque n'accepte que les dépôts de fonds sur le Compte Izola Saver effectués via un virement depuis le Compte Principal. Tout fonds reçu par la Banque en vue du crédit du Compte Izola Saver et ne provenant pas du Compte Principal lié sera immédiatement retourné au compte d'origine. Nous vous informerons systématiquement des fonds rejetés. Aucun dépôt en

espèces ou par chèque n'est accepté.

Les fonds entrants reçus via SEPA Instant seront crédités immédiatement sur votre Compte. Tous les autres virements SEPA reçus avant 15h00 CET seront crédités le jour même, tandis que ceux reçus après 15h00 CET seront crédités le jour ouvrable suivant.

À notre discréction, nous pouvons refuser d'accepter un paiement destiné au crédit de votre Compte Izola Saver. Dans ce cas, nous rejeterons le dépôt concerné et retournerons les fonds au Compte Principal d'origine. Vous serez informé de tout tel rejet.

Vous pouvez utiliser Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank pour transférer des fonds sur votre Compte Izola Saver au moyen d'un prélèvement SEPA. Vous pouvez en faire la demande lors de la procédure d'ouverture de Compte ou ultérieurement, après avoir ouvert votre Compte Izola Saver. En mettant en place un mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez la Banque à envoyer une demande de prélèvement à votre banque afin de débiter votre Compte Principal et transférer les fonds vers votre Compte Izola Saver.

Une fois votre mandat de prélèvement SEPA mis en place, vous pouvez transférer des fonds de votre Compte Principal vers votre Compte Izola Saver en envoyant une demande de prélèvement à votre banque. Ce service est gratuit.

Si vous utilisez cette méthode pour alimenter votre Compte Izola Saver, vous devez attendre neuf semaines avant de pouvoir retirer des fonds de ce Compte, quelle qu'en soit la raison. Cette période est imposée par le règlement de base SEPA Direct Debit (SDD Core) du Conseil Européen des Paiements.

6.2 Paiements sortants

Vous ne pouvez effectuer un retrait de votre Compte Izola Saver qu'en transférant les fonds vers le Compte Principal.

Vous pouvez retirer la totalité des fonds disponibles sur votre Compte, à l'exception du solde minimum de 25 EUR.

Par défaut, nous exécutons vos instructions de virement par Virement SEPA (SCT). Vous devez prévoir un délai d'un (1) jour ouvrable pour que les fonds soient crédités sur votre Compte Principal. Si vous introduisez votre instruction de virement via Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank après 15h00 CET un jour ouvrable ou un jour non ouvrable, le virement sera traité le jour ouvrable suivant. Si vous choisissez l'option SEPA Instant, les fonds seront crédités sur votre Compte Principal en quelques secondes.

À notre discréction, nous pouvons refuser une instruction de virement. Vous serez informé de tout tel refus.

Conformément à la PSD2, au Règlement sur les paiements instantanés et à la législation bancaire

applicable de l'UE et de la Belgique, la Banque propose un contrôle de Vérification du bénéficiaire pour les paiements sortants.

Ce contrôle permet de vérifier si le nom du bénéficiaire correspond aux coordonnées du compte détenues par la banque du bénéficiaire.

En cas de non-correspondance ou de correspondance partielle, vous en serez informé. Vous devrez confirmer avant de poursuivre.

Le fait de poursuivre un paiement malgré une non-correspondance vous expose à un risque accru de fraude, d'erreur de destination ou d'échec de la transaction, pour lesquels la Banque décline toute responsabilité.

La Banque se fonde exclusivement sur les données fournies par la banque du bénéficiaire.

En cas de défaillance technique, de variations de nom ou de banques non prises en charge, la Vérification du bénéficiaire peut ne pas être possible, et tout transfert effectué demeure entièrement à vos propres risques.

7. Informations sur votre Compte Izola Saver+

7.1 Admissibilité

Un Compte Izola Saver+ est un compte de dépôt à terme que vous pouvez ouvrir en ligne via Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank, une fois que vous avez ouvert un Compte Izola Saver. Vous pouvez ouvrir des Comptes Izola Saver+ pour des durées de 3, 6, 9 mois ou de 1 à 5, 7 et 10 ans. Vous pouvez choisir que les intérêts soient versés trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Un montant minimum de 500 EUR est requis pour ouvrir un Compte Izola Saver+.

Une fois que vous avez ouvert un Compte Izola Saver+, vous ne pouvez pas résilier ce dépôt à terme avant son échéance convenue. Le montant principal ne sera disponible qu'à l'échéance du dépôt à terme.

Vous avez la possibilité de paramétriser votre Compte Saver+ pour qu'il soit automatiquement renouvelé à son Échéance. Si vous choisissez cette option et ne donnez pas d'instructions spécifiques, votre Compte Saver+ sera renouvelé pour une période supplémentaire, au taux d'intérêt et selon les conditions applicables à la date d'échéance.

Vous pouvez modifier les instructions de renouvellement à tout moment pendant la durée du terme, jusqu'à six (6) jours avant la Date d'Échéance.

7.2 Intérêts

Les intérêts sont calculés sur une base de trois cent soixante-cinq (365) jours et sont versés conformément aux instructions de paiement

des intérêts que vous avez sélectionnées lors de l'ouverture du Compte Izola Saver+.

Le taux d'intérêt de votre Compte Izola Saver+ est fixe pour la durée que vous avez sélectionnée lors de l'ouverture du Compte. Toutefois, la Banque peut, à sa discrétion, modifier les taux d'intérêt des Comptes Izola Saver+. Nous vous informerons de toute modification des taux d'intérêt des dépôts à terme par e-mail ou en les publiant sur le Site. Toute modification des taux n'affectera pas les Comptes Izola Saver+ existants, mais s'appliquera à tout nouveau Compte Izola Saver+ ouvert après que la modification du taux ait été communiquée comme indiqué ci-dessus.

La Banque propose ses services bancaires dans trois pays : Malte, la Belgique et la France. Nous fixons nos taux d'intérêt en fonction des conditions de marché en vigueur dans chacun de ces pays. Le taux d'intérêt applicable à votre ou vos Comptes Izola Saver+ dépendra de votre pays de résidence.

Les intérêts seront versés bruts (sans déduction fiscale) ou nets (avec déduction fiscale), en fonction de votre sélection dans le Formulaire d'Ouverture de Compte au moment de l'ouverture du Compte Izola Saver associé. Vous devez être résident fiscal à Malte pour pouvoir recevoir des intérêts nets d'impôt.

Si aucune retenue d'impôt n'est effectuée sur les paiements d'intérêts, la Banque informera le Commissaire à l'impôt sur le revenu du montant des intérêts qui vous ont été versés, conformément à la loi sur l'impôt sur le revenu (Chap. 123 des lois de Malte) ou à la Norme Commune de Déclaration (CRS).

7.3 Notes de contrat

Vous pouvez télécharger la Note de contrat de votre Compte Saver+ via Izola Bank Online et l'Application Izola Bank après l'ouverture ou le renouvellement du Compte. Des instructions pour télécharger votre Note de contrat sont disponibles dans notre [Centre d'Aide](#).

7.4 Frais et Charges

Il n'y a aucun frais d'ouverture ou de tenue pour un Compte Izola Saver+. Les tarifs et frais applicables aux produits et services d'Izola (y compris les Services Bancaires Numériques) sont définis dans la [Grille Tarifaire Générale](#) disponible sur notre Site.

Les tarifs et frais relatifs aux produits et services de la Banque peuvent être modifiés, augmentés, limités ou prolongés à tout moment par la Banque, sous réserve d'un préavis publié sur le Site et/ou d'une notification via Izola Bank Online et l'Application Izola Bank, et/ou envoyée à l'adresse e-mail du Client indiquée dans le Formulaire d'Ouverture de Compte, deux (2) mois à l'avance.

7.5 Résiliation anticipée du Compte Saver+ (Dépôt à Terme)

Vous ne pouvez pas clôturer un Compte Izola Saver+ (dépôt à terme) avant sa Date d'Échéance convenue. Le Client peut demander la clôture anticipée du dépôt à terme. À sa seule discréction, la Banque peut accepter la résiliation partielle ou totale du Compte à la demande du Client. Dans un tel cas, des intérêts de pénalité peuvent, à la discréction de la Banque, être appliqués. Si la Banque décide d'imposer des intérêts de pénalité, le calcul de ces intérêts sera mis à la disposition du Client.

Les tarifs et frais applicables à la résiliation anticipée des comptes de dépôts à terme sont indiqués dans la Grille [Tarifaire Générale](#).

8. Ouverture d'un Compte Izola Saver+

Vous pouvez ouvrir un Compte Izola Saver+ via Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank. Des instructions sur la procédure d'ouverture d'un Compte Izola Saver+ sont disponibles dans notre Centre d'Aide. Vous pouvez télécharger une copie de votre Note de Contrat directement depuis Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank. Des instructions détaillées sont disponibles dans notre [Centre d'Aide](#).

9. Paiements entrants et sortants de votre Compte Izola Saver+

Comme indiqué à la clause 7.1, un montant minimum de 500 EUR est requis pour ouvrir un Compte Izola Saver+. Aucun paiement supplémentaire ne peut être effectué sur le Compte Izola Saver+ une fois celui-ci est ouvert. À la Date d'Échéance du Compte Izola Saver+, vous serez informé que le Compte est arrivé à échéance et tous les montants seront versés conformément aux instructions de maturité fixées lors de l'ouverture du Compte Izola Saver+.

Vous disposez d'un délai allant jusqu'à six (6) jours avant la Date d'Échéance pour modifier les instructions de maturité de votre Compte Izola Saver+.

Aucun paiement ne peut être effectué à partir de ce Compte.

10. Comptes Joints

Deux clients demandant l'ouverture du même Compte sont considérés comme des titulaires conjoints du Compte.

Les titulaires conjoints du Compte reconnaissent et acceptent qu'ils sont solidairement responsables de toutes les obligations contractées sur le(s) Compte(s).

Chaque titulaire du Compte joint dispose de son propre identifiant client et peut se connecter à Izola Bank Online ou à l'Application Izola Bank. Chacun des titulaires du Compte joint peut nous transmettre des instructions valides. En d'autres termes, la Banque acceptera les instructions via Izola Bank Online ou l'Application Izola Bank de la part de l'un ou l'autre titulaire du Compte conjoint

pour modifier le Compte Principal, transférer des fonds, ouvrir un Compte Saver+ ou clôturer un/des Compte(s), sans qu'il soit nécessaire d'en référer à l'autre titulaire du Compte conjoint.

De même, la Banque peut fournir toute information concernant votre Compte Izola Saver ou votre Compte Izola Saver+ conjoint à l'un ou l'autre titulaire du Compte conjoint. En outre, les titulaires du Compte conjoint acceptent et autorisent la Banque à agir sur la base des informations fournies par l'un ou l'autre des titulaires du Compte conjoint.

Toute correspondance envoyée par courrier postal sera adressée à l'adresse postale indiquée dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et sera considérée comme une notification valable et définitive aux deux titulaires du Compte conjoint.

En cas de notification écrite à la Banque du décès de l'un des titulaires du compte joint, la Banque acceptera les instructions relatives au(x) compte(s) conjointement des héritiers/légataires du défunt et du titulaire survivant. Tous les paiements effectués à partir du(des) compte(s) avant réception de la notification écrite du décès seront valides et contraignants pour les héritiers/légataires et le titulaire survivant.

11. Votre engagement envers nous

Vous devez nous informer immédiatement, en contactant notre [Centre d'Assistance](#), de tout changement de vos données personnelles fournies dans le Formulaire d'Ouverture de Compte. Alternativement, vous pouvez mettre à jour vos données personnelles via l'application Izola Bank ou Izola Bank Online. Les instructions pour modifier vos données personnelles sont également disponibles via notre [Centre d'Assistance](#).

Il est de votre responsabilité de garder votre identifiant utilisateur, mot de passe et code PIN en sécurité

Vous ne devez révéler votre identifiant utilisateur à personne, sauf si vous contactez notre [Centre d'Assistance](#).

Vous ne devez jamais divulguer votre code PIN ou votre mot de passe à qui que ce soit. Vous ne serez jamais invité à fournir votre code PIN ou votre mot de passe en contactant notre [Centre d'Assistance](#).

Vous devez garder votre identifiant utilisateur, votre mot de passe et votre code PIN séparés à tout moment.

Vous devez informer immédiatement le [Centre d'Assistance](#) de tout accès non autorisé à Izola Bank Online, à l'application Izola Bank ou de toute transaction ou instruction non autorisée dont vous auriez connaissance ou que vous soupçonnez.

Si vous êtes une personne politiquement exposée ou liée à une personne politiquement exposée ou étroitement associée à elle, vous êtes tenu de le déclarer dans le Formulaire d'Ouverture de Compte. Vous vous engagez

également à nous informer si vous devenez une personne politiquement exposée ou si quelqu'un de lié ou étroitement associé à vous le devient à tout moment après l'ouverture de votre(vos) compte(s) Izola Saver.

Vous devez toujours fournir à Izola Bank toute copie actualisée de votre carte d'identité/passeport, ainsi qu'une nouvelle preuve de domicile si cela change. La Banque se réserve le droit de bloquer l'accès à Izola Bank Online ou à l'application Izola Bank si ces documents mis à jour ne sont pas fournis dans un délai raisonnable.

12. Sécurité

Nous ferons tout notre possible pour empêcher tout accès non autorisé à votre application Izola Bank et à Izola Bank Online. Nous nous réservons le droit de bloquer immédiatement tout accès à votre application Izola Bank et à Izola Bank Online si nous avons des raisons de croire qu'un accès non autorisé a eu lieu ou qu'il existe une réelle menace.

Vous devez lire la page [Sécurité](#) avant d'accéder à l'application Izola Bank et à Izola Bank Online.

13. Interruption de service

Nous pourrions devoir suspendre l'accès à l'application Izola Bank et à Izola Bank Online de temps en temps pour effectuer des travaux de maintenance de routine ou d'urgence. Nous nous efforcerons toujours de vous informer à l'avance de toute interruption de service par le biais d'une notification sur l'application Izola Bank, Izola Bank Online, le site, ou en vous envoyant un e-mail.

14. Communication

Nous acceptons de communiquer par téléphone, e-mail, chat ou par courrier postal. Notre adresse postale est Izola Bank p.l.c., 4, Castille Place, Valletta VLT1062, Malte. Nous vous contacterons en utilisant le numéro de téléphone, l'adresse e-mail ou l'adresse postale les plus récents que vous nous avez communiqués. Vous vous engagez à nous informer immédiatement de tout changement concernant ces coordonnées en contactant notre [Centre d'Assistance](#).

15. Responsabilité

La Banque ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage subi par vous, résultant directement ou indirectement d'un cas de force majeure ou de mesures prises par des autorités juridiques ou réglementaires locales ou étrangères.

16. Indemnisation

Vous vous engagez à indemniser la Banque et à la dégager de toute responsabilité pour toute perte ou tout dommage subi par toute personne résultant de votre violation de l'une quelconque de ces Conditions Générales.

17. Confidentialité et Protection des Données

La Banque ne divulguera à aucun tiers des informations confidentielles vous concernant, concernant vos avoirs, ou les revenus et bénéfices générés par les avoirs détenus sur votre(vos) Compte(s), sauf si vous l'avez expressément autorisée à le faire ou si cette divulgation est requise par la loi.

La Banque ne saurait être tenue responsable de la divulgation d'informations confidentielles vous concernant ou concernant votre(vos) Compte(s) à une personne non autorisée par téléphone. Si une telle personne est en mesure de fournir des informations vous concernant, nous poserons généralement des questions supplémentaires afin de vérifier son identité.

Dans le cadre de la fourniture des services régis par les présentes Conditions Générales, la Banque peut collecter et traiter des données à caractère personnel conformément à la Loi sur la protection des données (chapitre 586 des Lois de Malte) et au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD). Ces droits à la protection des données s'appliquent uniquement aux personnes physiques. Si vous êtes une entité juridique, ces dispositions ne s'appliquent que dans la mesure où des données personnelles de personnes identifiables (comme des administrateurs, signataires ou employés) sont traitées.

Les données personnelles peuvent être fournies via le Formulaire d'Ouverture de Compte ou par d'autres moyens et seront traitées aux fins suivantes :

1. Gérer votre(vos) Compte(s) et fournir les services connexes ;
2. Communiquer les soldes des comptes et envoyer la correspondance ;
3. Réaliser des évaluations internes, y compris les scores de crédit et comportementaux ;
4. Déetecter et prévenir les fraudes et autres activités criminelles ;
5. Se conformer aux obligations légales, y compris les divulgations aux autorités ;
6. Réaliser des actions de marketing direct (avec votre consentement).

Les bases juridiques du traitement incluent l'exécution d'un contrat, le respect d'obligations légales, votre consentement (le cas échéant), et les intérêts légitimes de la Banque.

Vos données peuvent être partagées avec :

- Les employés, agents et partenaires de la Banque ;
- Les organismes gouvernementaux, les régulateurs et les autorités de maintien de l'ordre ;
- Les organisations internationales telles que SWIFT, lorsque la loi l'exige.

Vous avez le droit de :

- Accéder à vos données personnelles ;
- Demander leur rectification ou leur suppression ;
- Limiter ou s'opposer au traitement ;
- Retirer votre consentement à tout moment (lorsque cela s'applique) ;
- Demander la portabilité de vos données ;
- Introduire une réclamation auprès du Commissaire à l'Information et à la Protection des Données (IDPC) à Malte.

Vos données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire aux fins mentionnées ci-dessus ou tel que requis par la loi. Vous êtes responsable de nous informer de tout changement concernant vos données personnelles. La Banque peut périodiquement vous demander de confirmer vos données.

Vous pouvez à tout moment mettre à jour vos données personnelles, vos préférences marketing ou vous opposer à la réception de communications marketing via Izola Bank Online ou l'application Izola Bank App.

18. Complaints

Les réclamations peuvent nous être envoyées par courrier postal ou par e-mail via notre [Centre d'Aide](#). Nous ferons tout notre possible pour résoudre votre réclamation dans les plus brefs délais et nous nous engageons à vous fournir une réponse dans un délai maximum de deux jours ouvrables. Lors de l'introduction d'une réclamation, vous devez fournir à la Banque autant d'informations que possible.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, ou si aucun accord n'est trouvé entre nous, vous pouvez soumettre votre dossier à l'Arbitre des Services Financiers en écrivant à :

Office of the Arbitrator for Financial Services,
N/S in Regional Road,
Msida MSD 1920,
Malta

Ou en consultant le site de [l'Arbitre des Services Financiers](#).

19. Lutte contre le blanchiment d'argent

Vous certifiez que les fonds déposés ou à déposer sur le Compte proviennent d'activités légitimes et que le Compte ne sera pas utilisé à des fins de blanchiment d'argent.

La Banque ne saurait être tenue responsable de la transmission d'informations, quelle qu'en soit la nature, à la FIAU (Financial Intelligence Analysis Unit) de Malte, que ce soit de sa propre initiative ou à la demande d'un tiers.

La Banque se réserve le droit de bloquer le Compte ou de refuser toute transaction impliquant des parties soumises à des sanctions locales ou internationales, y compris celles imposées par les Nations Unies, l'Union Européenne, les États-Unis ou le Royaume-Uni.

20. Système de Garantie des Dépôts

Tous les Comptes Izola Saver et Izola Saver+ sont éligibles à la couverture du Système de Garantie des Dépôts.

La Banque participe au Système de Garantie des Dépôts, tel qu'établi en vertu des Règlements sur le Système de Garantie des Dépôts (Avis juridique 383 de 2015), tel que modifié.

Sous réserve des conditions imposées par le système, les soldes des comptes libellés en euros ou dans toute autre devise d'un État de l'EEE détenus auprès de la Banque sont garantis jusqu'à un maximum de 100 000 EUR ou l'équivalent dans une autre devise de l'EEE, par personne.

Vous trouverez plus d'informations sur www.compensationschemes.org.mt.

21. Divers

Les informations fournies dans les présentes Conditions Générales sont de nature générale et ne tiennent pas compte de votre situation financière ni de vos besoins en matière d'investissement. Rien dans les présentes Conditions Générales ou dans toute autre documentation fournie par la Banque ne doit être interprété comme une sollicitation, une offre ou une recommandation d'acquérir ou de céder un investissement, un produit ou un service, ni comme un conseil ou un service en matière d'investissement. Aucun des éléments contenus dans cette documentation ne constitue un conseil en investissement, juridique, fiscal ou autre, et ne doit être utilisé comme base pour une décision d'investissement ou toute autre décision. Vous devez obtenir un avis professionnel spécifique et approprié avant de prendre toute décision d'investissement.

Vous autorisez irrévocablement la Banque à corriger toute erreur ou à annuler automatiquement et sans préavis ou autorisation préalable, toute opération comptabilisée par erreur sur votre Compte.

22. Résiliation

Nous considérerons que la relation contractuelle entre nous reste en vigueur jusqu'à ce que vous nous informiez de votre intention de la résilier, ou dans le cas d'un client individuel, jusqu'à votre décès. En cas de décès, la Banque prendra les instructions relatives au(x) Compte(s) auprès des héritiers/ légataires de votre succession. Nous devrons confirmer les droits et pouvoirs légaux de ces personnes, à vos frais, et nous ne serons pas tenus d'agir tant que nous ne serons pas satisfaits de leur légitimité.

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de résilier la fourniture de tout Compte à tout moment en vous envoyant un avis écrit précisant la date de prise d'effet de cette résiliation. Nous vous fournirons un préavis raisonnable d'au moins soixante (60) jours.

Sauf si la loi ou un règlement l'exige, nous ne clôturerons pas un Compte Izola Saver+ avant sa date d'échéance.

23. Transférabilité

Tout Compte ouvert auprès de la Banque est non transférable, sauf en cas de transfert causa mortis à votre décès, ou sauf accord écrit préalable de notre part. Nous pouvons également transférer votre Compte si la loi applicable nous y oblige, ou sur décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente. Dans tous les cas, nous pouvons, à notre seule discrétion, résilier l'un de vos Comptes conformément à la clause 22.

24. Modifications des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées par la Banque pour des raisons objectivement justifiées, telles que des changements législatifs ou réglementaires, des améliorations des services fournis ou des exigences opérationnelles. Vous serez informé de toute modification par e-mail ou via une notification sur Izola Bank Online ou l'App Izola Bank. Sauf disposition contraire prévue par la loi, les Conditions Générales modifiées prendront effet soixante (60) jours après la date de la notification.

Si vous n'acceptez pas les nouvelles Conditions Générales, vous avez le droit de clôturer votre compte sans pénalité avant que les modifications ne prennent effet, à condition que celles-ci affectent de manière significative vos droits.

Chaque disposition des présentes Conditions Générales est indépendante des autres. Si l'une ou plusieurs d'entre elles deviennent illégales, invalides ou inapplicables, cela n'affectera en rien la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions.

25. Informations sur Izola Bank

Izola Bank p.l.c. est un établissement de crédit constitué en société publique à responsabilité limitée en vertu du droit maltais, immatriculée auprès du Registre des sociétés maltais sous le numéro C16343, avec siège social au 4, Castille Place, Valletta VLT1062, Malte.

La principale activité de la Banque est la fourniture de services bancaires et Izola Bank p.l.c. est agréée en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority), site internet : www.mfsa.com.mt.

26. Droit de retraction

Vous pouvez vous rétracter de votre contrat dans les quatorze (14) jours à compter de la date d'ouverture du Compte en adressant à la Banque un avis écrit de votre souhait de clôturer le Compte et d'annuler le contrat. Pour exercer ce droit de rétractation, vous devez envoyer ou remettre une lettre à la Banque. Si vous n'exercez pas ce droit, la Banque considérera que vous acceptez de continuer à être lié(e) par les Conditions générales

du contrat. Ce droit de rétractation ne s'applique que lorsque l'intégralité du processus de demande de Compte s'est déroulée en dehors des locaux commerciaux de la Banque.

27. Réglementation relative à la vente à distance

Certaines informations contenues dans ces Conditions générales vous concernent uniquement si vous avez traité ou traitez avec nous à distance (par exemple via Internet, email, téléphone, courrier ou tout autre moyen non présentiel). Ces informations vous sont fournies conformément aux obligations de la Banque en vertu des lois maltaises de protection des consommateurs, notamment le Règlement sur les droits des consommateurs (Législation subsidiaire 378.17) et le Règlement sur la vente à distance (Services financiers de détail) (Législation subsidiaire 378.16). Ces règlements s'appliquent uniquement aux consommateurs, c'est-à-dire aux clients dont le Compte est à usage personnel et non professionnel.

28. Droit applicable

Les présentes Conditions générales ainsi que, sauf accord contraire, tous les droits et obligations entre la Banque et vous sont soumis au droit maltais. Les tribunaux maltais ont compétence exclusive pour tous les litiges ou réclamations en cas de contentieux.

izola Saver

Vers un avenir financier plus solide.

Pour plus d'informations, consultez
[notre site web](#) ou écrivez-nous à
l'adresse support@izolabank.com

www.izolabank.com



Établis en 1994, nos clients nous recommandent pour notre service personnalisé et notre disponibilité permanente pour les aider. Nous avons les épaules assez solides pour soutenir vos ambitions de croissance, tout en restant suffisamment modestes pour ne pas oublier que le service à la clientèle passe avant tout par des personnes réelles à qui parler.

izola Bank p.l.c.
4 Castille Place,
Valletta VLT1062
Malta

Company Reg: C 16343
VAT No: MT 13175712
Swift BIC: IZOLMTMT

Izola Bank p.l.c. est autorisée à exercer l'activité bancaire conformément à la loi sur les banques (Cap 371 des lois de Malte) et est réglementée par la MFSA (Malta Financial Services Authority). Izola Bank p.l.c. participe au système de compensation des dépôts à Malte.